

SOMMAIRE	CHRONIQUE
<b>MULTILATERAL.....2</b>	<p><b>La posture nucléaire iranienne : derrière les jeux du discours, la politique du fait accompli</b></p> <p><i>Par Bernard Sitt, directeur du CESIM</i></p>
<b>Union européenne...3</b>	
<b>PAYS.....4</b>	<p>Le dernier rapport du directeur général de l'AIEA au Conseil des gouverneurs de l'Agence, sur le nucléaire iranien (GOV/2010/10), en date du 18 février, marque un durcissement de ton qui ne passe pas inaperçu. Ce rapport prend simplement acte de la dégradation de la situation légale de l'Iran au regard de ses accords de garantie, et rappelle la lourdeur du faisceau de présomptions qui pèsent sur ce pays.</p>
<b>Nucléaire.....4</b>	<p>Depuis août 2008, Téhéran a refusé de répondre à toutes les demandes d'explication relatives à un ensemble d'activités nucléaires alléguées ou avérées, au développement de dispositifs explosifs à hautes performances et à la modification de la partie haute du missile Shahab 3. Ces programmes sont susceptibles d'être autant de composantes d'un programme nucléaire militaire incluant le développement d'une charge nucléaire pour un missile. A cet égard, le dossier à charge a gagné en cohérence et en vraisemblance au fil des mois. La seule réponse obtenue des autorités iraniennes, à savoir que les informations dont dispose l'Agence auraient été falsifiées, paraît de moins en moins recevable.</p>
<b>Biologique.....5</b>	<p>A cela, il faut selon nous mettre en parallèle un autre facteur d'inquiétude, qui tient à l'escalade des annonces du pouvoir iranien s'agissant de ses programmes d'enrichissement.</p>
<b>Chimique.....5</b>	<p>Après la déclaration tardive à l'AIEA le 21 septembre dernier de l'existence d'un deuxième site d'enrichissement enterré à Fordo près de Qom et son ouverture bien forcée aux inspections, l'Iran avait dénoncé unilatéralement la clause de ses accords de garantie qui lui faisait obligation de déclarer à l'Agence toute construction d'une installation nucléaire nouvelle dès que la décision en était prise.</p>
<b>Vecteurs.....5</b>	<p>Le 1<sup>er</sup> octobre, intervenait cependant dans le cadre des pourparlers à six un accord de principe pour la livraison de quelque 1200 kg du stock iranien d'uranium faiblement enrichi, en vue de son enrichissement en Russie à un taux proche de 20%, puis de la fabrication en France du combustible destiné au réacteur de recherche de Téhéran, sous contrôle de l'AIEA. Mais le président iranien remettait l'accord en cause quelques jours après, en contestant les modalités (voir article p. 6 dans ce numéro), et annonçait ensuite que l'Iran enrichirait lui-même cet uranium sur son territoire. Glissement supplémentaire, il enjoignait à l'AIEA de venir contrôler les opérations, mais faisait débiter le processus avant l'arrivée des inspecteurs. Et le 7 octobre, le ministère des affaires étrangères iranien déclarait que cette nouvelle étape d'un enrichissement à 20% n'avait aucun lien avec l'accord de <i>swap</i> du 1<sup>er</sup> octobre. Enfin, dernier épisode en date, l'Iran annonçait, lors d'une réunion à Vienne le 19 octobre, qu'il aurait besoin d'uranium enrichi à 63% et qu'il pourrait le produire lui-même.</p>
<b>CRISES &amp; TRAFICS....6</b>	
<b>MISCELLANÉES.....6</b>	<p>Le 27 novembre dernier, le Conseil des gouverneurs redemandait à l'Iran dans une nouvelle résolution de se remettre en conformité avec ses obligations légales vis-à-vis de l'Agence et des résolutions du Conseil de sécurité prises depuis 2006. Rejetant cette résolution, l'Iran déclarait en réponse son intention de construire dix nouvelles usines d'enrichissement, et le responsable de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique vient d'annoncer que cinq sites ont été sélectionnés et que deux d'entre eux seront mis en chantier cette année.</p>
<b>PUBLICATIONS.....7</b>	
<b>SEMINAIRES.....8</b>	
<b>Agenda.....8</b>	<p>Ainsi, l'on peut s'interroger sur la nature réelle de cette longue fuite en avant : stratégie calculée ou improvisation ? Il reste que cela ressemble fort à la mise en place graduelle d'une posture dissuasive, peut-être virtuelle à ce stade, mais qu'une décision future du pouvoir iranien, opaque ou subtilement affichée, pourrait un jour rendre opérationnelle.</p>

## MULTILATERAL

### Le plan russe de fourniture de combustible nucléaire civil approuvé par l'AIEA



Photo Dean Calma/AIEA

Le Conseil des gouverneurs de l'AIEA a approuvé le 27 novembre 2009 un plan visant à établir sur le territoire russe une banque de combustible nucléaire.

Le directeur général de l'Agence de Vienne est désormais autorisé à signer un accord avec la Russie à ce sujet, accord qui n'a pas encore été signé à ce jour.

Le projet russe, présenté lors du dernier Comité préparatoire à la conférence d'examen du TNP (New York, 2009) est de pouvoir fournir du combustible à un Etat qui devrait faire face à une rupture d'approvisionnement pour des raisons autres que techniques et commerciales. Pour y être éligible, tel Etat devra être membre de l'AIEA et satisfaire à ses obligations en matière de non-prolifération. Ce projet n'est pas le seul en la matière mais il s'agit aujourd'hui du plus avancé. Il est présenté comme non discriminatoire, non restrictif, disponible sans coût autre que celui de l'uranium enrichi au prix du marché (les coûts de fourniture et de maintenance étant couverts par la Russie), et non exclusif. Dans le détail, la banque sera située à Angarsk, et composée de 120 tonnes de LEU sous forme d'hexafluorure d'uranium (UF<sub>6</sub>), le niveau d'enrichissement allant de 2 à 4,95%. Une telle quantité correspond au plein chargement de deux réacteurs de 1000 mégawatts.

A ce jour, aucun Etat n'a encore manifesté d'intérêt particulier pour cette solution, quand elle sera opérationnelle. Schématiquement, les réticences de nombre d'Etats sont doubles : l'indépendance de l'AIEA sera-t-elle garantie ? Ne s'agit-il pas d'un premier pas vers une restriction progressive du droit d'accès au cycle du combustible nucléaire, droit garanti par l'article 4 du TNP ? L'avenir du site d'Angarsk sera sans doute, comme premier cas d'espèce, très instructif.

### Réunion à Paris de l'initiative « Global Zero »

Deux mois après la publication du rapport de la Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires (ICNND), la campagne « Global Zero », lancée en 2008, s'est arrêtée à Paris du 2 au 4 février 2010, pour la tenue d'une conférence qui a réuni « 200 leaders politiques, religieux, militaires, économiques, étudiants du monde entier », selon les organisateurs.

Parallèles, les approches ICNND et *Global Zero* se distinguent : toutes deux cherchent à peser sur la prochaine conférence d'examen du TNP au mois de mai à New York mais la spécificité de l'approche *Global Zero* est qu'elle ne tient pas compte des réalités stratégiques contemporaines (« *We (...) commit to working for a legally binding verifiable agreement, including all nations, to eliminate all weapons by a date certain.* »). En outre, l'approche *Global Zero* est bien plus spectaculaire dans sa stratégie de communication.

La réunion de Paris a été l'occasion pour les présidents américain et russe de s'exprimer, un bref discours de chacun d'eux ayant été transmis à l'auditoire. Deux éléments du propos de Barack Obama doivent être notés : la future NPR « réduira le rôle et le nombre des armes nucléaires dans la stratégie de sécurité nationale [des Etats-Unis]. » Mais « plutôt que des délais fixés, nous travaillerons à des réductions historiques mais réalistes, ambitieuses mais réalisables. » Ellen Tauscher, présente, a relayé ce discours très nuancé.

La France était représentée par Pierre Sellal, Secrétaire général du Quai d'Orsay, qui a lui aussi rappelé un axiome réaliste : « l'élimination des armes nucléaires ne sera pas décidée pour donner corps à des concepts (...); elle se fera lorsque les conditions politiques et de sécurité le permettront. » En outre, saluant la vision portée par le président Obama en 2009 à Prague, M. Sellal a rappelé que « pour ce qui est de l'action, la situation s'avère moins brillante », ne serait-ce que s'agissant de l'entrée en vigueur du TICE et du lancement des négociations sur un traité « *cut-off* », priorités du Président américain. Enfin, M. Sellal a emprunté une formule de l'ICNND, « le point de minimisation », comme synonyme de la situation de stricte suffisance dans laquelle se situe l'arsenal nucléaire français (moins de 300 têtes). Dans un souci évident de pédagogie (« nous entendons certains récriminer quant à notre réticence supposée à l'égard du désarmement nucléaire ou à notre attachement à notre dissuasion nucléaire »), le Quai d'Orsay a en définitive fait entendre une voix très proche de celle de Prague, dans son principe : si l'élimination des armes nucléaires est bien conforme à l'article 6 du TNP, « il n'en reste pas moins que la dissuasion nucléaire française protège notre pays (...) tant qu'il existera des armes nucléaires (...). »

En matière stratégique, encore faut-il lire les discours dans leur totalité.

### 46e conférence de Munich sur la sécurité

La conférence annuelle internationale sur la sécurité s'est tenue à Munich du 5 au 7 février 2010. Elle était présidée par l'ambassadeur Wolfgang Ischinger.

S'il ne s'agit pas d'un forum sur les questions de non-prolifération et de désarmement, la proximité de la 8e conférence d'examen du TNP, le retour tant annoncé du multilatéralisme, et la reprise du dialogue stratégique américano-russe ont porté l'*arms control* nucléaire à l'ordre du jour. Par ailleurs, assistaient à la conférence le ministre des affaires étrangères iranien, ainsi que, de manière inédite, le ministre des affaires étrangères chinois, M. Yang Jieshi.

Alors qu'aucun résultat significatif n'a été obtenu au cours de l'année 2009 sur quelque sujet pertinent que se soit, M. Ischinger a formulé une relative impatience : « *the proclamations of last year must now be followed by actions—no more excuses!* » Cela n'aura sans doute pas suffi : une annonce positive de la part de l'Iran était attendue, qui n'est pas venue. Pour sa part, M. Yang Jieshi a estimé que la crise iranienne « *has entered a crucial stage* », avant d'appeler tous les acteurs de la négociation à la patience...

## UNION EUROPEENNE

### Où en est le soutien de l'UE à la mise en œuvre de la CIAB ?

Le dernier rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de l'UE contre la prolifération des ADM (8 décembre 2009, voir *ONP N°45*) a souligné l'état d'avancement de deux actions communes en soutien de la Convention d'interdiction des armes biologiques (CIAB).

Dans le cadre de la première (2008/858/CFSP), deux experts ont été sélectionnés, afin de renforcer l'unité de soutien à la mise en œuvre de la convention (ISU). Par ailleurs, un atelier de travail intersessionnel s'est tenu à Bruxelles au mois de novembre 2009 avec des Etats du Mouvement des non alignés (NAM). Dans le cadre de la seconde (CFSP/307/2008), en soutien des activités de l'OMS dans le domaine de la sûreté et de la sécurité biologiques, deux types d'activités sont en cours : l'organisation d'ateliers de travail régionaux et sous-régionaux afin de développer la prise de conscience dans les laboratoires (un premier atelier s'est tenu à Bali en juin 2009), ainsi que la fourniture d'assistance technique à l'implantation de mesures de réduction du risque dans les installations. Dans le cadre de l'instrument de stabilité, un projet de 6,8 millions d'euros est attendu en Asie centrale et le principe d'un projet d'amélioration de la sécurité biologique au laboratoire de Simferopol en Ukraine a été retenu.

### Sécurité et lutte contre la prolifération dans l'espace mer Noire



Espace hétérogène davantage que région constituée, l'espace de la mer Noire est une zone stratégique pour la Russie, pour laquelle la domination de la région est un enjeu permanent. Elle l'est également pour les Etats-Unis, face à l'érosion de la crédibilité politique de l'Alliance atlantique : « l'incapacité de l'Alliance à assurer la protection, par la simple projection de son ombre, de la Géorgie, est, pour les Etats-Unis, un signe inquiétant, qui traduit l'indéniable affaiblissement de l'OTAN aux yeux de la Russie comme, potentiellement, à ceux des Etats de la mer Noire et de l'Asie centrale. » (« La mer Noire, périphérie de zones stratégiques », par Jean-Baptiste Chatré et Stéphane Delory, in *Conflits et sécurité dans l'espace mer Noire*, cf. infra). En revanche, les enjeux sont moindres pour l'Union européenne qui, pour le moment, ne cherche à influencer sur cet espace que par des politiques indirectes ou conjoncturelles. La Commission a bien publié dès 1997 une communication qui identifiait la nécessité d'une politique de coopération dans la région. Pourtant, aujourd'hui encore, que se soit *via* l'élargissement de l'Union, la politique européenne de voisinage (PEV), ou le partenariat

stratégique avec la Russie, l'UE manque de politique ambitieuse et véritablement intégrée.

Les risques que représentent la zone pour l'UE sont essentiellement asymétriques : trafics d'armes conventionnelles, de produits duaux, de drogue et d'êtres humains en provenance d'Asie centrale. Effet indirect des attentats du 11 septembre 2001, la perception de ces dangers s'est accrue à mesure de l'accroissement du trafic maritime, et a été amplifiée par la perspective d'opérations de terrorisme de destruction massive en Europe. Au cours des cinq dernières années, le nombre de conteneurs manœuvrés dans les ports de la mer Noire a triplé. En 2008, le nombre de navires marchands ayant emprunté les détroits turcs était de 150 par jour, contre 61 en 2001.

Dans ce contexte, la nécessité de prévenir le trafic d'armes de destruction massive (ADM) en mer Noire a donné lieu à deux initiatives régionales, l'une depuis 2002, l'autre depuis 2004. Ces initiatives sont représentatives de la concurrence des intérêts de puissances dans cet espace.

Le Groupement de coopération navale de la mer Noire (*BlackSeaFor*) a été lancé en avril 2001 entre les marines de guerre de la Bulgarie, de la Géorgie, de la Roumanie, de la Russie, de la Turquie et de l'Ukraine, sur initiative turque : aux missions de sauvetage en mer, d'assistance et de protections diverses, s'est ajoutée, depuis 2002, la lutte contre le terrorisme et la prolifération des ADM. Mais outre la modestie des moyens alloués au groupement, ainsi que sa fragilité depuis le conflit entre la Russie et la Géorgie à l'été 2008, la *BlackSeaFor* souffre également de ses dissensions s'agissant de son in-

tégration à l'opération de l'OTAN *Active Endeavour* en mer Méditerranée, qui poursuit des objectifs similaires depuis octobre 2001. Si la Bulgarie et la Roumanie, Etats membres de l'Alliance atlantique depuis mars 2004 (et de l'UE depuis 2007), l'ont souhaitée, Russie et Turquie s'y opposent. Pour Ioannis Stribis, « les deux Etats veillent à sauvegarder leur rang de puissances dominantes dans le bassin de la mer Noire. Selon un haut responsable militaire russe, l'extension de *Active Endeavour* en mer Noire est superflue, du fait de l'existence de la *BlackSeaFor*. » (« Le rôle des institutions régionales en matière de sécurité dans la région de la mer Noire », *Ibid.*).

La redondance des initiatives n'a pas empêché la Turquie de lancer en mars 2004 l'opération de sécurité maritime *Black Sea Harmony*, présentée comme une mise en œuvre *de facto* de *Active Endeavour*, dans ses eaux territoriales. A ce jour, le pays a signé des protocoles bilatéraux dans ce cadre avec la Russie (2007), l'Ukraine (2008) et la Roumanie (2009). 250 opérations d'inspections portuaires et maritimes ont déjà été menées. La Turquie envisage aujourd'hui d'accroître le champ d'application de *Black Sea Harmony* au-delà de ses eaux territoriales, et de renforcer le caractère multinational de l'initiative. On voit mal, dans ce contexte, comment la question de la concurrence entre les deux groupements, sur fond de rapprochement / distanciation avec l'OTAN, pourrait ne pas se poser et, au passage, continuer d'obérer l'efficacité opérationnelle de la lutte contre la prolifération des ADM en mer Noire.

**A lire :** *Conflits et sécurité dans l'espace mer Noire*, éditions Paris 2, 2010

## ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

### Etats-Unis : rentrée nucléaire

Alors que la *Nuclear Posture Review* (NPR) semble être attendue, après un nouveau report, pour la première quinzaine de mars 2010, le débat américain sur le nucléaire de défense a été récemment nourri par la parution de la *Quadrennial Defense Review* (QDR), ainsi que du troisième article de Shultz, Perry, Kissinger et Nunn dans le *Wall Street Journal*, après ceux de janvier 2007 et 2008 (édition du 19 janvier 2010).

Intitulé « *How to Protect Our Nuclear Deterrent* », ce nouvel article semble corriger la vision des deux premiers. Si les auteurs continuent d'embrasser celle d'un monde exempt d'armes nucléaires, ils accompagnent désormais leur propos de « la nécessité de maintenir la sûreté, la sécurité et la fiabilité » de l'arsenal américain en cours de réduction, « tant que d'autres pays auront ces armes ». Il s'agit là de la posture présidentielle américaine depuis le discours de Prague. Celle-ci a d'ailleurs été brièvement rappelée par le président Obama dans son discours sur l'état de l'Union, le 27 janvier dernier. Au-delà, il s'agit également d'un nouveau signe parmi tant d'autres de l'anxiété de la communauté américaine du nucléaire de défense à propos du maintien des savoir-faire et des compétences au sein des trois laboratoires nationaux : « *The United States must continue to attract, develop and retain the outstanding scientists, engineers, designers and technicians we will need to maintain our nuclear arsenal, whatever its size (...)*. » Quel que soit l'intérêt et le « lobbying » budgétaire des « labs » dans cette affaire, la question de l'entretien de l'arsenal et de la modernisation du complexe nucléaire américain sont des réalités infrastructurelles lourdes qui continueront de peser mécaniquement sur le débat international.

De ce point de vue, la QDR 2010 fournit peut-être un élément de réponse doctrinal intéressant : parmi les objectifs du Pentagone, figure en effet la volonté de soutenir un arsenal nucléaire « *safe, secure, and effective* ». Le remplacement du critère traditionnel de fiabilité (« *reliable* ») par celui d'efficacité (« *effective* ») semble bien indiquer un soutien à la modernisation des armes, ne serait-ce que s'agissant des composants non nucléaires des ogives. Un autre élément de réponse figure dans les demandes budgétaires qui viennent d'être faites par la Maison Blanche pour l'année fiscale 2011 : les dépenses consacrées aux armes nucléaires augmenteraient ainsi de 10% en un an et le seul laboratoire Los Alamos recevrait une augmentation budgétaire de 22%, un record déjà atteint en... 1944.

Dans ce contexte, inquiète du contenu de la NPR à venir, la communauté américaine du désarmement a adressé le 1er février au président Obama une lettre signée par plus d'un million d'Américains, lui rappelant ses objectifs de Prague : « *the Nuclear Posture Review will preserve rather than put an end to Cold War thinking, and undermine the important agenda you set forth in Prague.* » Un an après, Barack Obama peut-il encore tenir la tonalité ambitieuse de son discours historique ? Ce que le *Bulletin of Atomic Scientists* appelle, dans un « *Op-ed* » de Greg Mello du 4 février dernier, « *the Obama disarmament paradox* », semble en effet prendre sa mesure.



« *The First Year* », président Obama.  
Crédit photo : Maison Blanche

### La Russie a publié sa nouvelle doctrine militaire

Entretien avec Isabelle Facon, Maître de recherche à la FRS

Plusieurs fois retardée, la parution de la nouvelle doctrine militaire russe vendredi 5 février 2010 a été accueillie avec enthousiasme par les commentateurs, dont nombre craignaient depuis quelques mois une extension du rôle des armes nucléaires dans la politique de sécurité du Kremlin.

### Peut-on parler de réduction du rôle des armes nucléaires dans la nouvelle doctrine ?

C'est difficile à dire, du fait qu'un document classifié, *Fondements de la politique de l'Etat dans le domaine de la dissuasion nucléaire à l'horizon 2020*, a été adopté simultanément. Or, il semble que cet autre document porte sur les conditions d'emploi de l'arme nucléaire. Nous n'avons donc pas tous les éléments pour répondre à cette question. Cela étant dit, je ne vois pas, dans le document ouvert, de signe allant dans le sens d'une réduction fondamentale du rôle des armes

nucléaires. La Russie se réserve le droit de les employer en cas d'emploi d'ADM contre elle et (ou) ses alliés, et en cas d'agression conventionnelle contre elle-même mettant en cause l'existence même de l'Etat.

### Quels sont les principaux changements apportés au document de 2000 ?

Le document de 2000 mentionnait les armes nucléaires dans une guerre majeure menée au moyen d'armements conventionnels. La nouvelle doctrine les mentionne aussi dans un conflit régional. Cela dit, cela figurait déjà dans le « Livre blanc » du ministère de la défense de 2003. Par ailleurs, en 2000, l'emploi de l'arme nucléaire était évoqué pour des « situations critiques pour la sécurité nationale ». Le nouveau document indique la mise en cause de « l'existence même de l'Etat », expression moins vague, plus restrictive. Encore une fois, les clés de lecture des changements apportés résident dans le document classifié. Selon leur habitude, les Russes cultivent l'ambiguïté, d'autant qu'ils considè-

rent que le paysage stratégique est très incertain. La reprise du dialogue avec l'administration Obama est constatée mais elle n'est pas, selon le Kremlin, de nature à modifier la relation stratégique sur le long terme. Une nuance à noter : l'OTAN est explicitement mentionnée comme danger militaire, le premier sur la liste, mais pas parmi les « menaces militaires », plus « pressantes » selon les définitions de la doctrine.

### A quel impact s'attendre sur le dialogue stratégique avec les Etats-Unis ?

Ce document, attendu depuis longtemps, est une façon pour le Kremlin de montrer à nouveau où se situent ses lignes rouges, tout en indiquant qu'il y a des possibilités de coopération avec les Etats-Unis et l'Occident. Cette double approche est en définitive celle que poursuit la Russie dans tous les cadres de partenariat et de dialogue avec les Occidentaux. Il ne faut sans doute pas s'attendre à ce que la nouvelle doctrine modifie sérieusement ce *statu quo*.

Par Benjamin Hautecouverture

## ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

### *L'état des forces nucléaires russes dans le contexte des négociations START*

La proximité de la clôture des négociations START invite à se pencher sur l'état des forces nucléaires russes, lesquelles sont confrontées à un mouvement contradictoire de vieillissement et de modernisation mais tendent inéluctablement à se réduire au point de restreindre les options politiques et militaires de la Russie en matière nucléaire. Vieillesse car une part substantielle de l'arsenal russe est constitué de vecteurs relativement anciens, promis à un démantèlement annoncé, alors que le processus de modernisation tarde à produire ses effets. Les ICBM lourds de type SS-19 et SS-18 devraient en effet être retirés respectivement entre 2012 et 2020, alors que les SS-25 pourraient disparaître à l'horizon 2015. En cette seule année 2009, 60 missiles de ces trois modèles ont été retirés. D'ici 10 ans, la Russie perdra une capacité de vectorisation d'environ 900 ogives (sur 1090 actuellement disponibles sur ICBM), capacité que le rythme de production des SS-27, amenés à représenter l'essentiel des forces stratégiques terrestres, ne permet pas de compenser. Une comparaison entre les estimations portant sur le nombre de SS-27 (tous modèles confondus) en service entre le début de l'année 2009 (chiffre START janvier 2009) et la fin de l'année (estimation du *Bulletin of the Atomic Scientists*) démontre que seuls six SS-27 (mod. 1) seraient entrés en dotation, soit l'équivalent de 6 têtes. L'entrée en service d'un SS-27 mobile mirvé (RS-24 ou SS-27 mod. 2) ne permettra qu'une compensation marginale de ce déficit, puisque si certains estiment que le missile est déjà entré en dotation (sur une base de quatre têtes mirvées), d'autres estimations placent l'entrée en service en 2011, avec trois têtes mirvées. En tout état de cause, même si les rythmes de production étaient améliorés, un déséquilibre réel avec les forces américaines doit s'instaurer mécaniquement.

La situation est paradoxalement moins dramatique dans le domaine des forces navales stratégiques. Certes, le vieillissement de certaines plates-formes risque d'avoir des conséquences sur la disponibilité à la mer de la force puisque, sur les dix SNLE en service, quatre sont des Delta III déjà anciens, qui atteignent désormais la fin de leur carrière opérationnelle théorique. Les six Delta IV restant, plus modernes et dotés de missiles plus récents (SS-N-23 mod. 1), formeront probablement l'ossature de la force dans les années qui viennent, sauf à voir les problèmes du Boulava se résoudre rapidement. En effet, les différents essais des SS-N-18 (Delta III) et SS-N-23 (Delta IV) ont démontré la fiabilité de ces vecteurs, ce qui pourrait permettre de gérer dans le temps les problèmes liés au Boulava. Quatre sous-marins de classe Borey équipés de seize Boulava chacun (soit 394 têtes au total) devraient à terme entrer en service, ce qui devrait permettre à la Russie de disposer d'une capacité de seconde frappe plus sûre. D'un point de vue opérationnel cependant, la possibilité pour la Russie de maintenir une capacité minimale de seconde frappe pourrait apparaître comme insuffisante. D'une part, la réduction du nombre d'ICBM ensilés et mobiles accentue mécaniquement le risque de subir une première frappe désarmante et limite considérablement la possibilité de mettre en œuvre ce type de stratégie. D'autre part, le volume encore réduit de SNLE disponibles et le vieillissement des plates-formes exposent les forces océaniques, alors que l'imprécision (présumée) des vecteurs (ICBM comme SLBM) disponibles limite considérablement les options de frappe. Dans un tel contexte, la posture d'emploi en premier revendiquée par la Russie depuis une dizaine d'années perd en substance, sa capacité de gestion de l'escalade apparaissant pour le moins théorique.

Il est probable que le futur traité START permettra d'atténuer ces faiblesses et de restaurer un équilibre apparent. Toutefois, si l'administration américaine est politiquement demandeuse d'un traité, il est permis de se demander dans quelle mesure la vision du président Obama peut l'emporter sur les faits concrets, puisque le processus de désarmement qui s'engage avec START représente avant tout un sacrifice capacitaire de la part des Etats-Unis, la Russie n'ayant finalement que peu à offrir. La ratification du futur traité risque donc de soulever nombre de résistances et implique très certainement que la Russie, et non les Etats-Unis, réévalue concrètement ce qu'elle peut apporter à la sécurité internationale à travers ce traité, afin d'être en mesure de convaincre l'opinion américaine de son bien fondé.

### *La criminalistique biologique : outil d'évaluation de prolifération et de vérification ?*

L'administration Obama vient de confirmer qu'elle n'entend pas soutenir une architecture de vérification au sein de la CIAB. La criminalistique biologique offre pourtant un certain nombre de pistes dans ce domaine, comme souligné par le groupe *ad hoc* de la CIAB sur la vérification, qui défend le principe des échantillonnages sur site. Les méthodes actuelles d'analyses tendent en effet à assurer une plus grande fiabilité dans le traitement des échantillons, alors que les normes mises en place dans la cadre de la CIAC démontrent que des analyses de ce type peuvent être appliquées sans nécessairement représenter un danger en termes de violation de secrets industriels et commerciaux.



Il n'en demeure pas moins que l'analyse de sources suspectes réalisée hors du cadre légal des inspections des organisations internationales présente encore des incertitudes. Différents exemples, au Soudan comme en Irak, ont mis en relief la difficulté d'établir la validité de la preuve, laquelle peut être fondée sur des sources de qualité incertaine, parce que souvent prélevées dans des conditions propres aux opérations de renseignement. Les techniques actuelles permettent une analyse très fine de certains composants organiques, avec une certaine garantie de résultat dès lors que les prélèvements sont effectués dans des conditions rigoureuses. La volonté de ne pas établir de protocole de vérification à la CIAB au motif que celui-ci serait insuffisant à prévenir la constitution d'un stock d'agents pathogènes ne justifie cependant probablement pas l'absence d'organisme international capable d'exploiter les outils de criminalistique biologique pour avérer des soupçons de prolifération détectés par des sources nationales. Dans ce sens, un tel organisme ne devrait pas forcément être associé au Protocole mais devrait demeurer dans le cadre de la CIAB.

## CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

### L'impasse iranienne

Après un certain nombre d'atermoiements, les responsables iraniens semblent avoir définitivement fixé leur décision sur la question de l'enrichissement du combustible nécessaire au fonctionnement du réacteur de recherche de Téhéran. En effet, alors qu'ils avaient laissé planer l'idée d'un échange de combustible jusqu'à la fin du mois de janvier, la décision de lancer un processus d'enrichissement à 20%, portant sur 10 Kg de LEU, a été annoncée le 8 février par une déclaration officielle à l'AIEA, déclaration accompagnée d'une requête afin que des inspecteurs de l'Agence soient présents à Natanz dès le début de l'opération. S'il apparaît que l'Iran disposerait de la capacité technique à réaliser ce type d'opération à petite échelle, des doutes ont été émis sur sa capacité à procéder sur des quantités plus importantes dans la durée. Si tel devait pourtant être le cas, l'Iran disposerait de la faculté de produire de l'uranium à capacité militaire à relativement court préavis.

Parallèlement, force est de constater que si l'Iran n'a pas respecté la lettre de son accord de garantie, ayant averti l'Agence trop tard pour aménager les procédures avant le lancement d'enrichissement, en requérant la supervision de l'Agence Téhéran se met en position de limiter les conséquences diplomatiques de son choix. Cette décision confronte les Etats-Unis à un problème de taille. Washington réclame en effet depuis plusieurs mois un nouveau train de sanctions auprès des Nations Unies, sans effet. La Chine y demeure rétive. Selon des sources officielles, elle aurait annulé en décembre une rencontre du P5+1 devant porter sur la question des sanctions, et s'opposait encore en janvier à toute décision immédiate. De même, un certain nombre de pays en voie de développement y sont hostiles. Dans ce contexte, les Etats-Unis ont entamé une campagne auprès des pays arabes — y compris la Syrie — pour tenter de débloquer la situation. Cependant, en lançant le processus d'enrichissement dans le cadre de l'accord de garantie, l'Iran semble donner des gages qui pourraient être jugés comme suffisants par certains pour justifier le maintien d'un « dialogue » diplomatique, reléguant à nouveau la question des sanctions *sine die*. Dès lors, l'on peut s'interroger sur les leviers dont disposent encore les Etats-Unis pour convaincre leurs partenaires russes et chinois d'agir.

Dans ce contexte, le tir d'un lanceur Kavoshgar le 3 février 2010 est curieusement passé inaperçu. A cette occasion, l'Iran aurait envoyé dans l'espace une petite capsule expérimentale contenant divers organismes vivants. Plus que le caractère scientifique de l'opération, c'est le dévoilement d'un nouveau lanceur, dénommé Simorgh, qui doit retenir l'attention. Le premier étage pourrait en effet être composé de quatre moteurs de Shahab 3 assemblés en fagot, solution technologique que les puissances balistiques émergentes adoptent généralement en début de programme, mais que l'Iran semble avoir délibérément différé. Ce choix indique une probable montée en puissance de la capacité de satellisation mais également, si elle était retranscrite sur des vecteurs militaires, une augmentation de leurs charges et de leurs portées. Il est ainsi possible que la filière liquide permette à l'Iran de disposer rapidement de vecteurs à moyenne portée capables de couvrir le continent européen.

### Les mesures de confiance nucléaires entre l'Inde et le Pakistan

Le 1er janvier 2010, l'Inde et le Pakistan ont, comme chaque année, échangé la liste de leurs installations nucléaires, dans le cadre d'un rituel qui se poursuit depuis 19 ans par-delà les crises et les conflits. En 1988, était en effet signé l'*Agreement on the Prohibition of Attack against Nuclear Installations and Facilities*, accord mis effectivement en œuvre en 1991 et qui forme, avec la déclaration de Lahore et le protocole qui lui est associé (1999), la base des mesures de confiance établies entre les deux pays dans le domaine nucléaire.



Le corpus de ces textes est particulièrement novateur puisqu'il établit, entre deux États ouvertement hostiles, un ensemble de normes proscrivant les engagements militaires les plus déstabilisateurs (l'attaque de site nucléaires) et tend à limiter les risques d'interprétation erronés d'événements non militaires (incidents nucléaires civils, essais de missiles balistiques, etc.) par un système de notifications, doublées par une « ligne rouge » reliant les deux États. Un second accord sur les notifications d'essais de missiles balistiques a par ailleurs été signé en 2005. Toutefois, la portée de ces mesures de confiance doit être relativisée : d'une part, elles s'insèrent dans un ensemble de mesures plus vastes, de caractère civil, lesquelles n'ont que très marginalement contribué à prévenir les conflits. Cette dissociation entre les mesures de confiance et la réalité des relations entre les deux États est telle que la déclaration et le protocole de Lahore, censés marquer l'apogée de la normalisation des relations entre le Pakistan et l'Inde, ont été établis alors même que l'armée pakistanaise planifiait l'incursion de Kargil et le tir de démonstration de missiles balistiques. Les responsables militaires du Pakistan mettront d'ailleurs plusieurs années à entériner ces deux documents. D'autre part, dix ans plus tard, lors des attentats de Bombay, certains responsables pakistanais témoignèrent qu'à l'acmé de la crise, la fameuse ligne rouge n'a pas été franchie, illustrant l'utilité marginale de ces procédures dans de tels contextes.

De fait, comme le reconnaissent désormais ouvertement certains analystes pakistanais, c'est avant tout l'option d'emploi de l'arme nucléaire pakistanaise, définie pour compenser l'infériorité conventionnelle du Pakistan, qui tend à limiter les options militaires de New Delhi, endiguant les risques de dégénérescence des conflits frontaliers. Dans ce contexte, le maintien, contre vents et marées, de procédures d'échange d'informations nucléaires peut laisser à penser que l'ensemble des mesures de confiance pourraient produire des effets positifs dès lors que la conflictualité endémique entre les deux États sera apaisée. La volonté de contrôler l'escalade des conflits semble en effet exister par-delà la capacité à les contrôler. Ce qui revient à dire que ces mesures ne préparent pas la relaxation des tensions mais l'accompagnent *puis* la favorisent. Une logique qui probablement demeure dans d'autres domaines, notamment dans celui du désarmement.

## RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

« *Seeking Biosecurity Without Verification: The New U.S. Strategy on Biothreats* », Jonathan B. Tucker, Arms Control Today, janvier-février 2010

Jonathan Tucker revient sur la question de la vérification dans le cadre de la Convention sur les armes biologiques, dressant un historique rapide de ce problème spécifique et le plaçant en perspective avec la nouvelle *National Strategy for Countering Biological Threats* américaine. De ce point de vue, selon l'auteur, l'histoire des négociations autour du protocole de vérification illustre l'approche définitivement antagoniste des différents acteurs. La Chine, la Russie et certains États tels que le Pakistan ou l'Iran n'ont ainsi accepté de soutenir le protocole que pour mieux dévitaliser la Convention alors que la position de l'Union européenne, axée sur une transposition vers la CIAB des mécanismes de la Convention sur les armes chimiques, est longtemps entrée en conflit avec l'approche américaine, soucieuse de limiter les effets intrusifs de la vérification afin de protéger ses programmes de défense biologique et son industrie pharmaceutique.

Dans ce contexte, les propositions américaines actuelles ne permettent pas d'améliorer sensiblement la problématique de la vérification dans le cadre de la CIAB : les programmes de défense biologique américains, financés à hauteur de 50 milliards de dollars depuis 2001, demeurent assez opaques ; les Etats-Unis n'offrent aucune solution pour tenter de résoudre les allégations de violation ; aucun soutien particulier n'est proposé pour accroître le développement d'une administration propre à la Convention (pourtant très embryonnaire), pas plus qu'à l'*Implementing Support Unit* mise en place auprès de l'ONU pour favoriser l'universalisation de la Convention et la mise en place de mesures de confiance. Certes, la stratégie américaine apporte des éléments constructifs, notamment en présentant une meilleure architecture de prévention et de détection des menaces biologiques. Toutefois, il est probable qu'en elles-mêmes, ces mesures soient insuffisantes pour faire progresser la CIAB, à moins qu'à l'instar du désarmement nucléaire, le désarmement biologique devienne une véritable priorité.

[http://www.armscontrol.org/act/2010\\_01-02/Tucker](http://www.armscontrol.org/act/2010_01-02/Tucker)



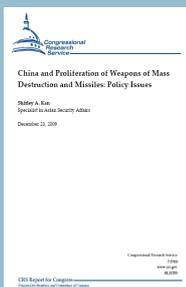
« **Un environnement spatial plus sûr ?** », *Forum du désarmement*, UNIDIR, quatre, 2009, 58 p.

Ce numéro du forum du désarmement exclusivement consacré à la sécurité spatiale présente quatre articles intéressant directement les questions de désarmement et de prolifération : « Des mesures de confiance et de sécurité prometteuses pour la sécurité de l'espace » (P. Baines et al.), « Des mesures en faveur de la stabilité et de la sécurité stratégiques dans l'espace : un point de vue des Etats-Unis » (B. MacDonald), « La sécurité de l'espace et le code de conduite européen pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique (W. Rathgeber et al.) », « Le régime des missiles : la vérification, les interdictions d'essais et les zones exemptes d'armes » (S. Aboul-Enen et B. Gopalaswamy).

Faute de pouvoir s'attarder sur l'ensemble de l'ouvrage, on précisera ici l'intérêt de l'article sur le régime des missiles, qui propose un certain nombre d'éléments concrets dans le domaine de la vérification, illustrant la possibilité effective d'associer au régime de contrôle et code de conduite existants un volet permettant la vérification des engagements. Au-delà de la détection par les systèmes d'alerte avancée nationaux, les auteurs signalent que le Système de surveillance international (SSI) de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires permettrait, sur une base existante et indépendante, de repérer certains essais, essentiellement sur des vecteurs longue portée (la distance de détection par infrasons d'un Scud n'est estimée qu'à 130 km et celle d'un Agni II à 675 km). Par ailleurs, les deux auteurs rappellent qu'un certain nombre d'États se sont déjà prononcés en faveur d'un gel de la production et du commerce des missiles balistiques, y compris en zone de crise. Les Etats-Unis et l'Égypte ont ainsi, en diverses occasions, fait des propositions en ce sens dans le cadre d'une ZEAN ou d'initiatives de stabilisation au Moyen-Orient. Les deux auteurs sont cependant moins convaincants quand ils évoquent le contexte politique susceptible de présider au renoncement à ce type de vecteurs, plaçant la problématique dans le cadre du désarmement nucléaire alors que ceux-ci apparaissent également comme des moyens conventionnels de frappe en profondeur.

[http://www.unidir.org/bdd/fiche-periodique-fr.php?ref\\_periodique=1020-7287-2009-4-fr#contents](http://www.unidir.org/bdd/fiche-periodique-fr.php?ref_periodique=1020-7287-2009-4-fr#contents)

### A lire aussi



Le *Congressional Research Service* (CRS) a publié le 23 décembre 2009 une nouvelle édition de son rapport désormais habituel sur la Chine et la prolifération des armes de destruction massive. Le document est intéressant en cela qu'il propose un historique de la question depuis le début des années 1990, s'agissant essentiellement du Pakistan, de l'Iran, et de la Corée du Nord (coopérations nucléaires et balistiques). Cela étant, peu de nouveautés émaillent cette mise à jour uniquement fondée sur la littérature publique et des rapports de renseignement non classifiés.

Shirley A. Kan, « China and Proliferation of Weapons of Mass Destruction and Missiles: Policy Issues », *CRS Report for Congress*  
<http://www.fas.org/sgp/crs/nuke/RL31555.pdf>

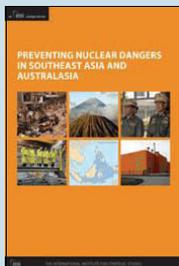
## RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

### « Preventing Nuclear Danger in Southeast Asia and Australasia »

Directeur du programme sur la non-prolifération et le désarmement de l'*International Institute for Strategic Studies* (IISS), Mark Fitzpatrick a présenté vendredi 5 février 2010, dans le cadre du cycle de réunions restreintes sur la non-prolifération organisées par le Centre Asie avec le soutien de la DAS du ministère de la Défense, le « *Strategic dossier* » de l'IISS sur la prévention des dangers nucléaires dans le Sud-est asiatique et l'Australasie, paru au mois de septembre 2009.

Malgré certaines similitudes entre le Moyen-Orient et le Sud-est asiatique, plusieurs différences existent entre les deux régions : présence de l'Iran et d'Israël dans la première, demande d'énergie croissante dans la seconde. La logique économique d'introduction de l'énergie nucléaire civile dans le sud-est asiatique est plus forte qu'au Moyen-Orient mais les motivations à proliférer y sont moindres, mis à part l'exception du Myanmar ainsi que, dans une moindre mesure, du Vietnam (expérience de la guerre contre les Etats-Unis, épisode hégémonique récent, présence d'un gouvernement autoritaire, développement économique réel du pays). Enfin, les Etats de la région sont tous parties au traité de Bangkok qui a instauré une zone exempte d'armes nucléaires entre tous les membres de l'ASEAN, depuis son entrée en vigueur en 1997. Il existe donc en Asie du Sud-est une norme régionale de non-prolifération depuis plus de dix ans, même si le traité n'a pas correctement été mis en œuvre à ce jour, s'agissant de l'article 11 en particulier (« chaque Etat partie présente un rapport au Comité exécutif sur tout événement important se produisant sur son territoire (...) »).

Cela étant, le danger principal lié à la renaissance de l'énergie nucléaire civile dans cette partie du monde tient à la sûreté et à la sécurité des installations, un point sur lequel insiste le rapport de l'IISS. Alors que le Vietnam devrait lancer le mouvement, sans doute suivi par l'Indonésie qui devra pour cela surmonter une opposition surtout locale, il n'y a pas de culture de la sûreté / sécurité nucléaire dans le sud-est asiatique.



S'agissant de prolifération, deux questions restent pendantes : la faiblesse des contrôles aux exportations, en Malaisie notamment, et le comportement de la junte birmane au pouvoir, difficilement prévisible.

<http://www.iiss.org/publications/strategic-dossiers/preventing-nuclear-dangers-in-southeast-asia-and-australasia/launch/>

### « La sécurité et les armes nucléaires »

Le 2 février 2010, Gareth Evans, co-président de l'*International Commission on Nuclear Non-Proliferation and Disarmament* (ICNND), a tenu à Paris, en compagnie de Camille Grand, directeur de la FRS, une conférence visant à présenter les résultats du travail de la Commission (*Eliminating Nuclear Threats - A Practical Agenda for Global Policymakers*).

Gareth Evans a insisté sur la démarche incrémentale et pragmatique de la Commission, qui fixe, selon lui, un tempo de réduction réaliste initialement articulé autour du désarmement bilatéral entre Russes et Américains, puis entre les différentes puissances nucléaires. Contrairement à d'autres fora de désarmement, la Commission se refuse à fixer une date butoir à un désarmement nucléaire complet, parce que celui-ci représente l'étape la plus complexe du processus et suppose une évolution réelle dans les relations internationales. La modification des postures d'emploi vers un non emploi en premier associé à des mesures de *de-alerting* physiques lui apparaissent comme des éléments concrets permettant de minimiser le rôle de l'arme nucléaire, préluant à son élimination.

Il est à souligner qu'à propos de l'Iran, Gareth Evans a estimé que le choix de l'arme nucléaire n'avait pas encore été fait par le pouvoir en place, et plaidé pour une approche à la fois souple sur la question du traitement et ferme sur sa vérification, afin de prévenir toute décision pouvant aller dans ce sens.

## AGENDA

### CONFERENCES

04-05/03/2010 : « *The P5, The Global South and The Nuclear Non-proliferation Regime: How Consensus be Constructed ?* » Contact : Kate Hewitt (44 (0) 1903 817693)

16/03/2010 : A. Lennon (CSIS) « *Sanctions Debate towards Iran: What Next* », IRSEM, Ambassade des Etats-Unis à Paris, Ecole militaire

08-09/04/2010 : « *PONI Spring Conference* », CSIS, Washington. Informations : <http://csis.org/event/2010-poni-conference-washington-de>

### EVENEMENTS

23-26/02/2010 : 59e réunion du conseil exécutif de l'OIAC, La Haye

12-13/04/2010 : Sommet mondial sur la sécurité nucléaire, Washington

03-28/05/2010 : 8e conférence d'examen du TNP, New-York

**Retrouvez sur le site Internet du CESIM tous les bulletins de l'Observatoire ainsi que, chaque semaine, l'essentiel de l'actualité de la non-prolifération et du désarmement : [www.cesim.fr](http://www.cesim.fr)**

### OBSERVATOIRE de la NON-PROLIFERATION

Bernard Sitt, directeur; Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction); Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction). Contact : [observatoire@cesim.fr](mailto:observatoire@cesim.fr)